

Décision n° 2021-31 du *1er Mars 2021*  
portant désignation des membres du comité technique spécial de service de la  
direction technique Infrastructures transport et matériaux

**Le directeur de la direction technique Infrastructures transport et matériaux du Cerema,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2018-261 du 4 juin 2018 portant création à compter du 6 décembre 2018 de comités techniques spéciaux de service au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et fixant leur composition ;

Vu la décision n° 2020-62 du 23 juillet 2020 portant organisation du Cerema ;

Vu les résultats du scrutin du 6 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique spécial de service de la direction technique Infrastructures transport et matériaux ;

**décide**

**Article 1**

Le Comité Technique de la direction technique Infrastructures transport et matériaux est composé comme suit :

1) Représentants de l'administration :

- Monsieur David Zambon, directeur de la direction technique Infrastructures transport et matériaux, ou son représentant ;
- Madame Sylvie Delaune, directrice déléguée aux ressources Ile-de-France.

2) Représentants du personnel :

Les représentants du personnel au sein du comité technique spécial de service institué auprès du directeur de la direction technique Infrastructures transport et matériaux sont :

	Membres titulaires	Membres suppléants
FO	<ul style="list-style-type: none"><li>• Madame Cécile Bouvet-Agnelli</li><li>• Monsieur Philippe Jandin</li><li>• Monsieur Constantin Ruellet</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Monsieur Pierre Fontaine</li></ul>
CFDT		

**Article 2**

La présente décision abroge la décision n° 2019-54 du 15 février 2019.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema et sur le site intranet de la direction technique Infrastructures transport et matériaux.

Fait à Sourdun, le 1er Mars 2021

Le directeur

David Zambon